COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

DECISION n° 2022-70

1.1 Marchés publics

Accord-cadre à marchés subséquents : Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG (Marché n°201917)

Marché subséquent n°08 (202108): Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable route de la cote à Viry

Approbation de l'avenant n°02

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,
Vu le Code Commande Publique, et notamment ses articles R.2194-8 et R. 2194-9,
Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés subséquents, prendre toute décision concernant leurs modifications,
Vu l'acte d'engagement, notifié le 6 décembre 2019, attribuant l'accord-cadre à marchés subséquents travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG au groupement BORTOLUZZI SAS / VUACHE BTP SARL / SAS GRUAZ Jean et Fils,
Vu l'acte d'engagement, notifié le 6 décembre 2019, attribuant l'accord-cadre à marchés subséquents travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la CCG au groupement RAMPA TRAVAUX PUBLICS SAS / BESSON TP SAS,
Vu l'acte d'engagement, notifié le 28 avril 2021, attribuant le marché subséquent n°8 travaux de renouvellement de réseau d'eau potable, Route de la Côte à Viry au groupement BORTOLUZZI SAS / VUACHE BTP SARL / SAS GRUAZ Jean et Fils pour un montant de 162 366,00 € HT,
Vu l'avenant 01, notifié le 24 août 2021, portant sur la modification de la répartition du montant des prestations entre les cotraitants,

Considérant

- Que des travaux supplémentaires (matériaux de remplacement en tranchée, raccordement sur conduite DN450, plus-value au niveau des branchements) et différentes contraintes rencontrées en phase chantier, ont pour incidence une augmentation de 24 080,90 € HT du montant initial du marché cité en objet ; que le nouveau montant du marché est de 186 446,90 € HT soit une plus-value de 14,83 %,
- Qu'il est également nécessaire de prolonger le délai d'exécution des travaux au regard des délais de livraison de pièces spéciales et des jours d'intempérie,
- Que la répartition du montant des travaux entre les cotraitants est modifiée,
- Qu'il convient de conclure un avenant n°02 ayant pour objet de prendre en considération les modifications précitées,

DECIDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

Article 1 : **d'approuver** l'avenant n°02 du subséquent n°8 portant sur des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable, Route de la Côte à Viry, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 24 080,90 € HT.

Article 2 : **de rappeler** que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau- exercice 2021 – chapitre 23..

Article 3 : **de signer** ledit avenant.

Archamps, le 04 AOUT 2022
Pour le Président empêché et par délégation
Le Premier Vice-Président
Michel MERMIN

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture
le 05/08/2022
et publiée le 05/08/2022.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou sa publication ou sa notification.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N°02

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes du Genevois
Service Commun de la Commande Publique
38 Rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement BORTOLUZZI SAS / SARL VUACHE BTP / GRUAZ Jean & Fils
Mandataire du groupement :
BORTOLUZZI SAS
83 rue des Roseaux
74330 EPAGNY METZ TESSY

Mail : contact@bortoluzzi.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché subséquent n°8 : Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable, Route de la Côte à Viry » (marché n°202109)

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 28 avril 2021
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 4 mois
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 162 366,00 €
  - Montant TTC : 194 839,20 €

- Un avenant n°1 relatif à la modification de la répartition du montant des travaux entre les cotraitants a été notifié le 24 août 2021.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Objet :

L'avenant a pour objet d'acter les adaptations du marché qui ont incidence sur les prestations techniques, les délais d'exécution et les montants financiers.

L'augmentation du montant du marché est due aux travaux supplémentaires nécessaires et des différentes contraintes rencontrées pendant la phase chantier. La répartition des prestations des entreprises est également modifiée.

Ces travaux supplémentaires sont :

- **Matériaux de remplacement en tranchée :** En phase projet les matériaux de remblais étaient prévus en recyclé sous accotement de la route départementale et en réutilisation des déblais/remblais sous accotement de la route communale, en phase travaux le CD74 a voulu de la grave naturelle ou des matériaux recyclés (avec validation du comportement mécanique et l'acceptabilité environnementale). Les analyses coutant plus chères pour le recyclé il a été convenu pendant les travaux d'utiliser de la grave concassée sous RD et du recyclé sous RC.

- **Raccordement sur conduite DN450 :** En phase chantier, le repérage de la conduite a été difficile, en plus la conduite retrouvée était en DN450 et non en DN400 comme indiqué sur les plans de réseaux, ce raccordement sur la conduite a nécessité des sondages supplémentaires et a nécessité l'adaptation des pièces (passage d'un Ø400 à 450).

- **Plus-value au niveau des branchements :**

    - En phase chantier, 3 nouveaux branchements ont été créés (nouveaux branchements demandés entre la consultation des Ets et la réalisation du chantier),
    - Des modifications ont été nécessaires face à des contraintes rencontrées (présences de divers réseaux et conduites non connues et repérés dans le DT, pièces spéciales, modification des linaires des branchements, réfections et travaux en domaines privés).

Ces prix sont présentés sur le tableau ci-dessous :

Prix	Montant	Pourcentage/avenant
Matériaux de remplacement en tranchée (grave, recyclé, terre arable)	10 421,00 €	43,28 %
Raccordement sur conduite DN450	4 150,00 €	17,23 %
Plus-value au niveau des branchements	9 509,90 €	39,49 %
TOTAL (HT)	**24 080,90 €**	

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 24 080,90 €
- Montant TTC : 28 897,08

Montant des avenants précédents (H.T.) :

- Avenant n°01 : /

Montant total des avenants (H.T.) :

- Montant HT : 24 080,90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 14,83 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 186 446,90 €
- Montant TTC : 223 736,28 €

La répartition des travaux est ainsi modifiée :

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
BORTOLUZZI SAS **83 rue des Roseaux – 74330 EPAGNY** **Tél. : 04-50-22-31-71 – Fax : 04-50-22-59-06** **SIRET : 304 328 370 00016** **Email : contact@bortoluzzi.fr**	**55 %**	**102 583,10 €**	**20 %**	**123 099,72 €**
SARL VUACHE BTP **182 chemin de Curteille Hameau de Murcier 74520 SAVIGNY** **tél : 04 50 60 44 76 Fax : 04 50 60 45 03** **SIRET : 403 395 825 00017** **Email : vuache-btp@orange.fr**	**45 %**	**83 863,80 €**	**20 %**	**100 636,56 €**
GRUAZ Jean & Fils **286, Route d'Annemasse** **74160 BEAUMONT** **Tel : 04.50.04.41.86** **SIRET : 429534589 00016** **Email : chantier@gruaztp.fr**	**0 %**			
	Totaux	**186 446,90 €**	**20%**	**223 736,28 €**

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'augmentation du délai d'exécution des travaux est de 2 mois, elle est due aux différentes difficultés rencontrées sur le terrain (repérage conduites compliqué), au délai de livraison des pièces spéciales (diamètre Ø450) et aux jours d'intempérie.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le ……..

Signature
(représentant du Pouvoir Adjudicateur)

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réc

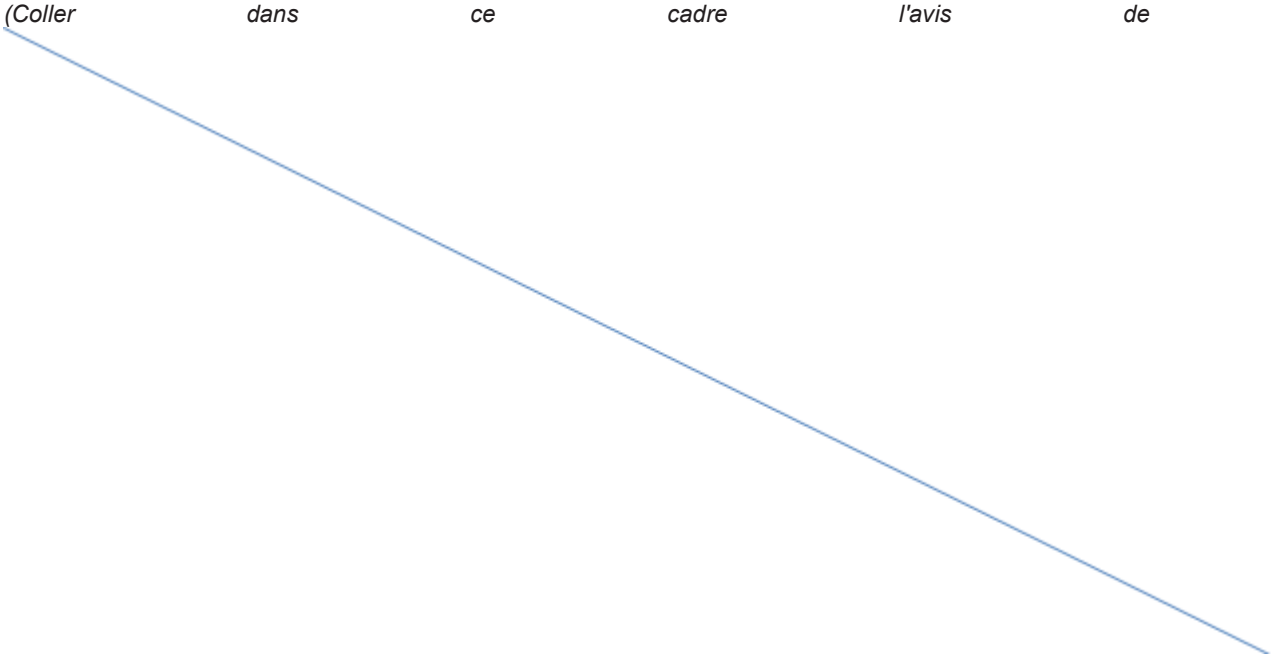
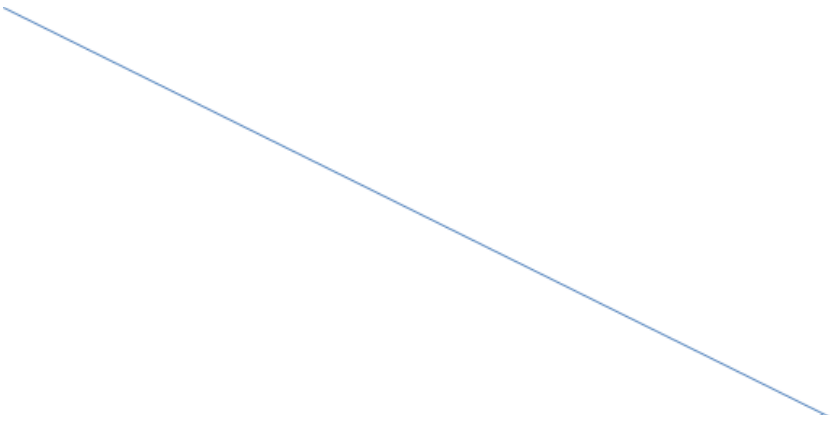
En cas de notification par voie électronique :